

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 824

présenté par
M. Pont

ARTICLE 7

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'intéressé »,

les mots :

« la personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.